



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Étaient absents** : M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : M. PERRIN/S. KURT ; N. PERROT/C. LOMBARD ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT.

### **Jumelage-Remboursement des frais de déplacement du Conseiller délégué au jumelage à Maulbronn**

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2023, le Conseil Municipal a élevé Monsieur Andréas FELCHLE, Maire de Maulbronn ville jumelée avec Valdahon, au rang de citoyen d'honneur de la commune de Valdahon, et a autorisé qu'il lui soit remis à cette occasion le diplôme de citoyen d'honneur de la ville.

Cette cérémonie aura lieu le 30 juin 2023 à Maulbronn. Michel PARRENIN, président du comité de jumelage et Roswitha PARRENIN, membre du comité de jumelage, remettront ce diplôme à Andréas FELCHLE au nom de la commune.

Les frais liés à ce déplacement sont les suivants :

- 2 sandwiches x 2 pour les trajets aller et retour : estimation 12 €
- Carburant : estimation 80 €
- Péages : 8,30 € x 2 = 16,60 €

Il est précisé qu'il n'y a pas de frais d'hébergement et de restauration (logement chez l'habitant et dîner offert par la Municipalité de Maulbronn) et que ces crédits sont inscrits au budget à l'article 6532 « Frais de mission ».

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la prise en charge par la commune des frais ci-dessus indiqués et estimés dans le cadre du jumelage entre les communes de Maulbronn et de Valdahon
- Autorise le remboursement à Michel PARRENIN de ces frais ci-dessus indiqués, pour un montant plafonné au maximum à 150 €, sur présentation d'un état de frais avec justificatifs correspondants

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 24**

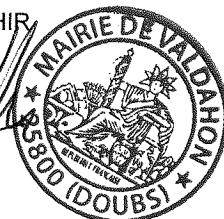
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/07/2023